

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 juin 2023 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 30, 5^e Avenue – lot 3 446 123 du cadastre du Québec

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogation mineure concerne un projet d'agrandissement et de rénovation d'une habitation unifamiliale isolée et vise à:

- Permettre que le perron donnant accès au rez-de-chaussée en cour avant soit implanté à 0,27 mètre de la limite de terrain avant, alors que le règlement de zonage n°901 prévoit un minimum de 5,6 mètres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 17 mai 2023.

Luc Drouin
Greffier